



Guide Complet URSSAF

Référencement et Avance Immédiate de 50%

\$ AVANTAGE FISCAL

Qu'est-ce que l'avance immédiate de 50% ?

L'avance immédiate vous permet de bénéficier directement de **50% de crédit d'impôt** sur vos dépenses de services à la personne, sans attendre votre déclaration de revenus annuelle.

Au lieu de payer 100% et d'attendre un remboursement, vous ne payez que 50% immédiatement !

Exemple Concret

Prestation de 200€

✗ Avant : Vous payez 200€

✓ Maintenant : Vous payez 100€

Économie immédiate de 100€ !

Les Avantages du Dispositif



Économie Immédiate

Réduction de 50% appliquée
directement sur vos factures



Plus de Trésorerie

Ne payez que la moitié du montant
réel

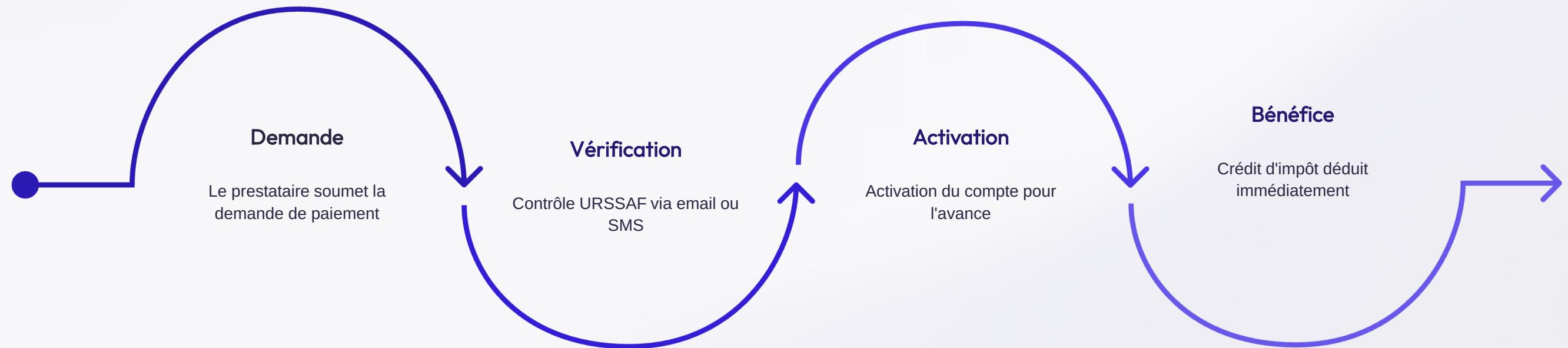


Simplicité Administrative

Tout est géré automatiquement par
l'URSSAF

- Important à savoir :** Cette démarche est gratuite et facultative. Elle doit être effectuée une seule fois. Vous pouvez l'activer ou la désactiver à tout moment. Valable pour tous les prestataires agréés.

Processus d'Inscription



Votre prestataire émet une demande de paiement. L'URSSAF vous informe par email ou SMS. Avec le service Avance immédiate, votre crédit d'impôt est immédiatement déduit du montant à régler.

Activation de Votre Compte



Étapes de Vérification

1. L'URSSAF interroge l'administration fiscale pour vérifier votre numéro fiscal unique
2. Vous devez avoir déjà réalisé une déclaration de revenus
3. Vous recevrez un email pour activer votre compte sur particulier.urssaf.fr
4. Le lien est valable 7 jours

 **Conseil :** Utilisez de préférence un ordinateur pour cette première inscription. Le site est optimisé pour les navigateurs récents (Chrome, Firefox, Safari).



Que Va-t-il Se Passer Maintenant ?

- 1 Immédiatement**
Vous recevez un email de confirmation d'enregistrement de votre demande
- 2 Sous 48 à 72h**
L'URSSAF vérifie votre dossier et valide votre éligibilité
- 3 Après Validation**
Vous recevez un email confirmant l'activation de l'avance immédiate
- 4 Dès la Prochaine Facture**
Vous bénéficiez automatiquement de la réduction de 50%

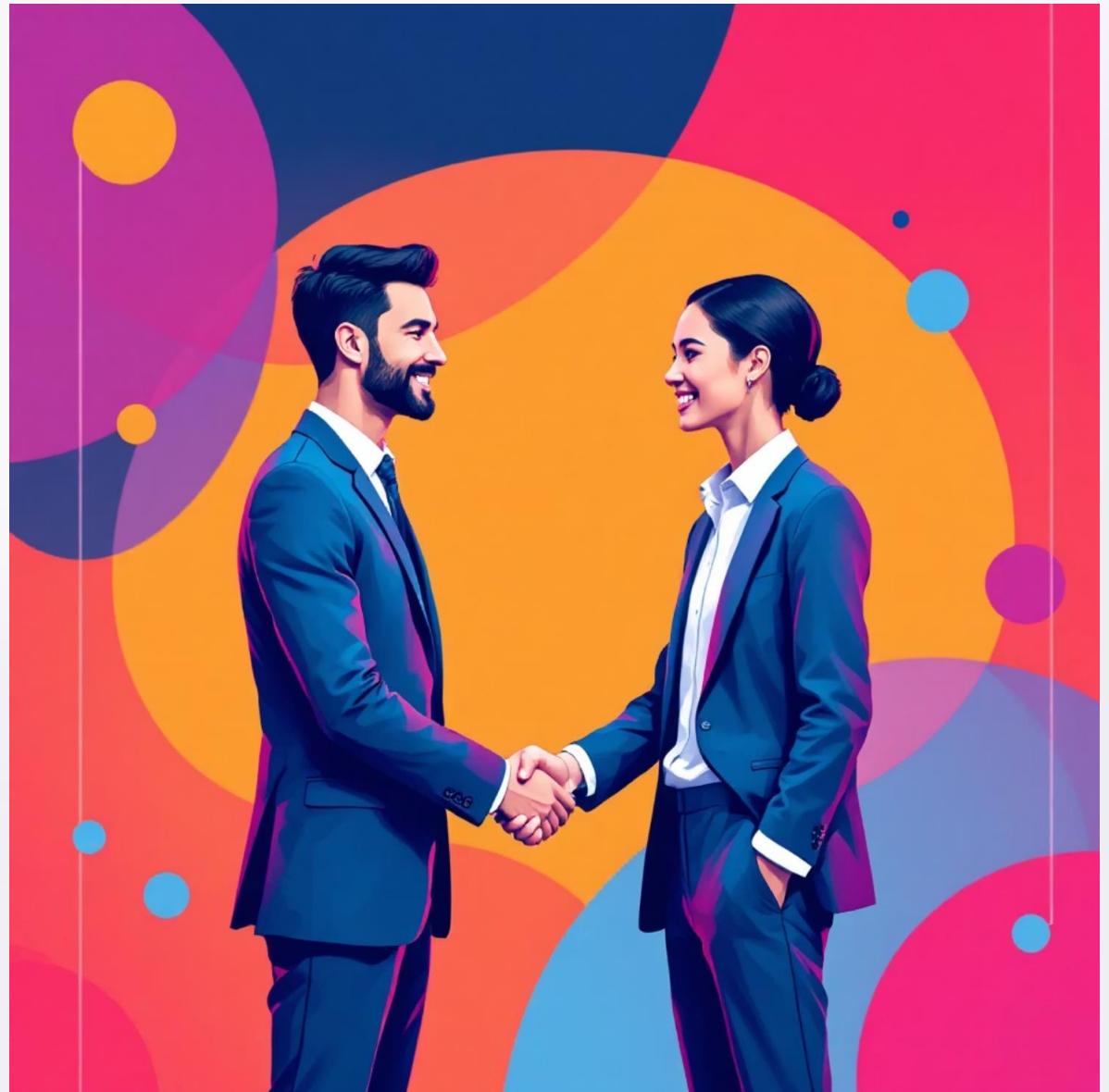
Informez Votre Prestataire

Pourquoi Prévenir Votre Prestataire ?

- Il pourra ajuster vos factures pour appliquer la réduction de 50%
- Il connaît les démarches à faire de son côté pour recevoir les paiements de l'URSSAF
- Cela évite toute confusion sur les montants à régler

Comment Procéder ?

1. Appelez ou envoyez un message à votre prestataire
2. Dites-lui : "J'ai activé l'avance immédiate de 50% sur mon compte CESU"
3. Donnez-lui votre numéro de Sécurité sociale (si demandé)
4. Confirmez ensemble le nouveau montant à payer



 FÉLICITATIONS

Profitez de Vos Économies !

50%

Réduction Immédiate

Sur toutes vos prestations à partir de maintenant

100€

Économie Moyenne

Par prestation de 200€

Suivez Vos Avantages

Sur votre espace CESU, vous pourrez consulter vos économies, l'historique de toutes vos prestations et paiements, et télécharger vos attestations fiscales.

-   Points importants : L'avance fonctionne dans la limite du plafond annuel de crédit d'impôt (12 000€ par an, majoré selon votre situation). Pensez à mettre à jour votre avis d'imposition chaque année.

Récapitulatif des Avantages

Économie Immédiate

50% sur toutes vos prestations

Aucune Avance de Frais

Payez directement le montant réduit

Gestion Automatique

Tout est géré par l'URSSAF

Simplicité

Une seule inscription suffit

Flexibilité

Activation/désactivation à volonté

Transparence

Suivi en temps réel de vos avantages

Besoin d'Aide ? Contactez-Nous

Notre Équipe à Votre Service

Nous sommes là pour vous accompagner dans toutes ces démarches. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou assistance personnalisée.

Tel : 06 66 75 75 01

Email : bva.langlade@gmail.com

Plus d'Informations

Site officiel URSSAF

www.cesu.urssaf.fr

Numéro CESU : 0 820 00 23 78
(service 0,09€/min + prix appel)

